

Séance du mercredi 20 mai 2026

Date de convocation
15/05/2026**Début de séance :**
21h19**Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 10

Suffrages exprimés : 10

Secrétaire de séance :BROCHARD
Marie-Eliane**Vote :**

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 20 mai 2026 à 20h19**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de **Sébastien NOEL**, le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Membres du Conseil municipal	Présents	Absents avec procuration	Absents sans procuration
NOEL Sébastien	OUI	-	-
GARCIA Ève	OUI	-	-
GALLAIS Xavier	OUI	-	-
MOUNIR Béatrice	OUI	-	-
GARCIA Guy	OUI	-	-
BROCHARD Marie-Éliane	OUI	-	-
TOULOUSE Jérôme	OUI	-	-
GALLAIS Cécile	OUI	-	-
PRETE Damien	-	OUI	-
SAINT-JOAN Anne	OUI	-	-
MONLON-BORREL Jean-Louis	OUI	-	-

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Délibération de la désignation des délégués représentants la commune à la CLECT

Le Maire informe le **Conseil Municipal** que :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée entre la communauté de communes des Hauts Tolosans et ses communes membres.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

La CLECT a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges et joue un rôle essentiel dans la détermination des attributions de compensation.

Il appartient au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de cette commission.

Après en avoir **délibéré**

Le Conseil municipal de **BELLESSERRE**,
DECIDE

Article 1 : De désigner Monsieur **NOEL Sébastien**, Maire, en qualité de représentant titulaire de la commune de Belleserre au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des Hauts Tolosans.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la Commune de BELLESSERRE**2026.26**

Article 2 : Cette désignation vaut pour la durée du mandat municipal en cours.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits,

Extrait certifié conforme par le Maire.

Le 20 mai 2026

Le Maire, Sébastien NOBIL

